



FOIRE AUX QUESTIONS

1. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire repose sur trois principes : éliminer les déchets et la pollution, conserver les produits et les matériaux utilisés et régénérer les systèmes naturels.

2. Qu'est-ce que l'économie bleue/océanique ?

L'économie bleue/océanique se fonde sur un usage raisonné et une gestion durable des écosystèmes aquatiques et marins ainsi que des ressources qui leur sont associées.

3. A quoi sert ce concours ?

Le Blue Champion Award a pour ambition de promouvoir l'entrepreneuriat répondant à la fois au concept de l'économie circulaire et à celui de l'économie bleue/océanique dans les pays AIODIS. Le thème phare de cette première édition est la « lutte contre la pollution plastique marine ». Il vise à sensibiliser aux enjeux du développement durable dans les îles de l'Afrique et de l'océan Indien en impliquant les jeunes entrepreneurs et porteurs de projet.

4. Quels sont les pays AIODIS ?

Les pays AIODIS sont les îles d'Afrique et de l'océan Indien, comprenant : le Cap-Vert, l'Union des Comores, la Guinée-Bissau, Madagascar, les Maldives, Maurice, La Réunion, São Tomé e Príncipe et les Seychelles.

5. Quel est le prix à gagner ?

Le détail des prix de chaque catégorie est précisé dans l'article 6 du [règlement](#)¹.

6. Qui peut y participer ?

Ces critères sont consultables dans le règlement du concours (Article 3)

Vous pouvez vous inscrire à la Catégorie « Meilleur entrepreneur de l'économie bleue » si :

- vous êtes ressortissant et/ou résident du Cap-Vert, des Comores, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, de La Réunion, de São Tomé e Príncipe ou des Seychelles ;
- vous avez entre 18 et 40 ans ;
- vous êtes le fondateur ou le cofondateur d'une entreprise qui intègre l'économie circulaire dans son modèle économique et qui contribue à la réduction de la pollution marine en plus de procurer des avantages économiques et sociaux ;
- vous possédez un certificat d'enregistrement (minimum 12 mois) de l'entreprise émanant de l'autorité compétente d'un des pays AIODIS.

Vous pouvez vous inscrire à la Catégorie « Meilleur concept innovant » si :

- vous êtes ressortissant et résident du Cap-Vert, des Comores, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, de La Réunion, de São Tomé e Príncipe ou des Seychelles ;
- vous avez entre 18 et 40 ans ;
- vous tenez un rôle central dans un concept / une entreprise qui est ou sera une initiative individuelle ou un partenariat ;

¹ <https://bit.ly/2IXX18w>

- d) vous envisagez de créer une entreprise ou êtes en charge d'une entreprise basée dans l'un des pays éligibles qui opère depuis moins de 12 mois.

7. Je ne suis pas originaire d'un des pays mais j'y réside, ai-je le droit d'y participer ?

Vous avez la possibilité de participer à ce concours si vous détenez une preuve de résidence de l'un des pays suivants : Cap Vert, Comores, Guinée-Bissau, Madagascar, Maldives, Maurice, La Réunion, São Tomé e Príncipe ou Seychelles.

8. Je détiens la nationalité de l'un des pays AIODIS mais je n'y réside pas, ai-je le droit d'y participer ?

Il vous est tout à fait possible de participer à ce concours si vous êtes ressortissant de l'un des pays AIODIS sans y résider. Toutefois, votre concept ou votre entreprise devra nécessairement concerner un ou plusieurs pays AIODIS. À noter que, conformément à l'article 11.2 du règlement, si vous êtes sélectionné.e pour la finale régionale à Maurice, le voyage aller-retour pris en charge par le comité organisateur doit se faire au départ d'un des pays AIODIS (pays AIODIS-Maurice-pays AIODIS). Si vous ne résidez pas dans l'un des pays AIODIS, les frais éventuels de voyage aller-retour de votre pays de résidence vers un des pays AIODIS seront à votre charge.

9. Je souhaite postuler à la catégorie « Meilleur entrepreneur de l'économie bleue ». Mon entreprise n'est pas enregistrée dans l'un des pays de l'AIODIS mais mes produits et/services y sont disponibles et impactent positivement un ou plusieurs pays AIODIS. Puis-je y participer ?

Non. Votre entreprise doit obligatoirement être enregistrée dans l'un des pays AIODIS. Un certificat d'enregistrement de votre entreprise, émanant de l'autorité compétente du pays, est nécessaire pour participer au Blue Champion Award.

10. Comment y participer ?

Vous pouvez candidater [en ligne](#)² pour la catégorie appropriée du Blue Champion Award « Meilleur entrepreneur de l'économie bleue » ou « Meilleur concept innovant ».

Il est également possible de télécharger un formulaire de candidature pour la catégorie appropriée du Blue Champion Award, « [Meilleur entrepreneur de l'économie bleue](#)³ » ou « [Meilleur concept innovant](#)⁴ » et l'envoyer par courriel à communication@coi-ioc.org. Les pièces justificatives, si elles excèdent 20Mo, devront être transmises via WeTransfer à la même adresse email.

11. Puis-je participer aux deux catégories ?

Oui, si vous avez deux projets différents répondant aux critères de chaque catégorie.

12. Puis-je soumettre plusieurs candidatures ?

Non. Vous ne pouvez soumettre qu'une seule candidature par catégorie. (Article 3.3 du règlement)

13. Quelles sont les pièces à fournir ?

Pour la Catégorie « Meilleur entrepreneur de l'économie bleue » :

- Le formulaire dûment complété
- Un CV d'une page

² <https://bit.ly/2kKkz8h>

³ <https://bit.ly/2kouZdq>

⁴ <https://bit.ly/2kov3tG>

- Une vidéo de 02 minutes
- Une copie de votre pièce d'identité
- Une copie de votre preuve de résidence (pour les candidats ne détenant pas la nationalité de l'un des pays concerné)
- Une copie du certificat d'enregistrement de votre entreprise

Pour la Catégorie « Meilleur concept innovant » :

- Le formulaire dûment complété
- Un CV d'une page
- Une vidéo de 02 minutes
- Une copie de votre pièce d'identité
- Une copie de votre preuve de résidence (pour les candidats ne détenant pas la nationalité de l'un des pays concerné)
- Une copie du certificat d'enregistrement de votre entreprise (si vous avez déjà lancé votre entreprise)

14. Combien de candidats sont sélectionnés pour la finale ?

Un total maximal de 18 candidats seront sélectionnés pour la finale régionale : 1 candidat par pays et par catégorie

15. Comment se passe la sélection ?

Les membres du jury évalueront les dossiers afin de sélectionner un candidat par pays et par catégorie. Les candidats sélectionnés seront invités à participer à la finale du concours régional lors du Forum de l'économie circulaire qui se déroulera à Maurice du 9 au 11 décembre 2019. Les frais inhérents seront pris en charge par le projet SWIOFISH2 de la COI financé par la Banque mondiale.

16. Qui sera chargé de l'évaluation des candidatures ?

Le jury sera composé d'entrepreneurs confirmés, de représentants d'institutions d'appui à l'entrepreneuriat ainsi que d'experts du développement durable.

17. Quels sont les critères d'évaluation ?

Les critères d'évaluation détaillés sont à consulter dans l'article 5 du règlement.

Pour la présélection des candidats qualifiés pour la finale du concours régional :

Chaque candidature sera évaluée selon son originalité, sa reproductibilité et son impact.

Lors de la finale du concours régional :

Chaque candidat sera notamment évalué lors de la présentation de son projet face aux membres du jury et lors d'une session de « pitching » en public.

18. Quand et comment serai-je informé(e) des résultats ?

La date limite de candidature est fixée au 3 novembre⁵ 2019 à 23h59, heure de Maurice (UTC +4).

Les candidats seront informés individuellement par email de la suite donnée à leurs candidatures au plus tard le 14 novembre⁶ 2019.

⁵ Nouvelle date limite adoptée lors de la réunion des points focaux nationaux des pays AIODIS le 16/10/2019 à Maurice. Date limite précédente : 20 octobre

⁶ Nouvelle date adoptée lors de la réunion des points focaux nationaux des pays AIODIS le 16/10/2019 à Maurice. Date précédente : 6 novembre

19. Où et quand aura lieu la finale ?

La finale du concours régional se déroulera à Maurice lors du Forum de l'économie circulaire du 9 au 11 décembre 2019.

20. Pourquoi dois-je soumettre une vidéo ?

Il s'agit là de permettre aux membres du jury d'avoir un aperçu dynamique de votre projet mais aussi de votre engagement dans l'économie circulaire et la promotion de la lutte contre la pollution marine. Cela est aussi l'occasion de présenter vos produits/services.

21. Comment réaliser ma vidéo ?

Le mode de réalisation de la vidéo est libre. Il est tout à fait possible de réaliser la vidéo à l'aide d'un smartphone. La durée de la vidéo ne devra pas excéder 02 minutes.

22. Sous quel format envoyer ma vidéo ?

La vidéo sera à transmettre via un lien YouTube. Il vous faudra donc créer une chaîne afin d'y télécharger votre vidéo et sélectionner « non répertoriée » dans l'encart visibilité. Ainsi, seules les personnes disposant du lien de la vidéo y auront accès.

23. Sous quel format envoyer mon CV et mes pièces justificatives ?

Les documents demandés sont à soumettre au format PDF ou JPG.

24. Quelle est la taille maximale des fichiers à ne pas dépasser ?

L'ensemble de vos pièces jointes (CV et justificatifs demandés) ne devra pas excéder 1Go

25. Qui contacter en cas de difficultés à soumettre ma candidature ou pour toute autre information ?

Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions dans le [règlement](#)⁷ ou dans ce document, vous pouvez contacter la COI à communication@coi-ioc.org ou téléphoner à Asha ou Catherine au +230 402 61 00.

Le Blue Champion Award bénéficie du soutien de :



⁷ <https://bit.ly/2IXX18w>